

**COMPTE RENDU  
du  
CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le onze septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de DIVAJEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. ESTEOULLE René, Maire.

**PRESENTS** : MARTY Jean-Pierre, LANTHEAUME, Annie, GRESSE Christian, VIGNE Maurice, GINOUX Jean-Jacques, RENAUD, Carole, DORIER Alain, ROLLAND, Vincent, TISSEAU, Jean-François.

**Absente excusée** : JUDAN, Magali, (procuration à VIGNE, Maurice).

**Absent** : CAIAZZA, Francis,

**Secrétaire de séance** : VIGNE, Maurice

Approbation du compte rendu de la séance précédente : Sans observation.

**Ordre du jour :**

**Point n° 1 – Souscription Fondation du Patrimoine :**

La commune doit signer une convention avec la Fondation du Patrimoine pour l'ouverture d'une souscription au profit des travaux à l'église Saint-Lambert. **Avis Favorable.**

**Point n° 2 – Adhésion à la Fondation du Patrimoine :**

Pour faire suite à la demande d'ouverture d'une souscription à Fondation du Patrimoine le maire propose d'adhérer à la Fondation du Patrimoine. Montant de l'adhésion 75 €. **Avis Favorable.**

**Point n° 3 – Maitrise d'œuvre travaux église :**

Suite à la consultation de trois cabinets d'architecte, trois propositions ont été reçues. Après présentation des propositions, c'est le cabinet J.C. Gaux de Crest qui est retenu.

**Point n° 6 – Informations diverses :**

- AMF appelle à la solidarité nationale avec les victimes de l'ouragan IRMA. Un don de 500 € est proposé. **Avis Favorable.**
- La commission des prix s'est réunie pour l'ouverture des plis concernant le marché de travaux d'assainissement phase 2 :  
Cinq dossiers examinés : Entreprise Chapon (524 997,95 €) – Entreprise Cheval (538 600,40 €) – Entreprise Berthouly (547 873,54 €) – Entreprise SOGEA (548 841,15 €) - Entreprise Rampa (559 0677,25 €).

L'attribution du marché par la commission se fera après l'étude technique des dossiers par le maître d'œuvre.

- Lecture d'un mail de Monsieur Didier Bouttier des Porteronds faisant suite à l'avis défavorable du conseil à sa demande de traverser la voie communale « impasse du lavoir » pour pose d'un fil électrique et tuyau d'écoulement des eaux. (Séance du 21/8/2017).  
Ensuite lecture de la lettre réponse du maire suite à l'avis défavorable. Le conseil apprécie le contenu de la réponse comme fidèle des débats ayant motivé sa décision défavorable.

- Lavoir des Porteronds : La restauration de la toiture du lavoir des Porteronds est abordée. Il se dit que des enfants seraient à l'origine des dégradations, qu'ainsi il est anormal que la restauration se soit faite avec des deniers publics.  
En réponse aux propos colportés, il faut savoir qu'une proposition de remise en état a été faite à la commune par les parents. Proposition non retenue car s'agissant d'un lieu public la restauration ne pouvait être réalisée que dans les règles de l'art.  
Il est précisé aussi que la décision de restauration prise par la commune, bien en amont Des dommages dénoncés, n'a pas été motivée par le fait des petites dégradations, quelques tuiles cassées, mais décidée en raison de l'état de vétusté très avancé de cette toiture (charpente et couverture) en limite d'écroulement, et présentant danger.
- Le maire informe le conseil qu'une location de la salle polyvalente pose problème. La location est faite par un habitant de la commune au profit d'une personne qui n'est pas contribuables à Divajeu. Cette personne a refusé d'acquitter le deuxième versement de la location, refusé d'établir un chèque de caution du montant prévu, (d'autorité chèque de 350 € au lieu de 500 €).  
En conséquence, le reste à payer sera recouvré par voie de la Trésorerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25

Le Maire,  
R.Estéouille,

